

MITHRA PHARMACEUTICALS

Société Anonyme cotée

Rue Saint-Georges 5-7

4000 Liège

RPM (Liège) n° 466.526.646

(ci-après la « **Société** »)

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2020

OUVERTURE ET COMPOSITION DE LA REUNION

Le 22 mai 2020, à 14h00, s'est réunie l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société (l' « **Assemblée** ») au siège de la Société.

L'Assemblée est ouverte par le Président de la séance, la SPRL YIMA, représentée par son représentant permanent, Monsieur François Fornieri. Avant de constater le bureau, Monsieur Fornieri aborde le contexte exceptionnel dans lequel la présente Assemblée est tenue. Il rappelle que cette Assemblée a dû être organisée de façon différente des autres années en raison de la crise causée par la pandémie COVID-19. Le Président se réfère au message adressé aux actionnaires et qui a été publié sur le site internet de la Société (www.mithra.com) avant la présente Assemblée.

Dans la mesure où il était primordial de respecter les mesures sanitaires et où il n'était pas possible pour la Société de garantir la tenue d'une Assemblée physique sans compromettre la santé de ses participants et sans risque de contamination, le Conseil d'administration a décidé, le 20 avril 2020, de maintenir son Assemblée à la date prévue par les statuts de la Société, mais en faisant application de l'article 6 de l'arrêté royal n°4 du 9 avril 2020 (publié au Moniteur belge du 9 avril 2020, en sa version amendée) portant dispositions diverses en matière de copropriété et de droit des sociétés et d'associations dans le cadre de la lutte contre la pandémie du Covid-19 (ci-après, « l'Arrêté Royal n°4 »). Cet arrêté permet l'organisation d'une Assemblée à huis clos, où la présence physique des actionnaires, mandataires ou autres personnes ayant normalement le droit de participer à l'Assemblée n'est pas autorisée. Cet Arrêté Royal n°4 s'applique aux Assemblées convoquées avant le 3 mai 2020, ce qui est le cas pour la Société.

En dérogation avec la convocation publiée par voie de presse le 21 avril 2020, la Société a publié un communiqué de presse et un avis sur son site internet le 22 avril 2020 décrivant les modalités adaptées relatives à la participation et à l'exercice du droit de vote à l'Assemblée conformément à l'Arrêté Royal n°4. Une copie de ce communiqué de presse et de l'avis à l'attention des actionnaires est jointe au présent procès-verbal (Annexe 1).

Les titulaires de titres ont été invités à ne pas participer physiquement à l'Assemblée Générale et à exprimer leur vote uniquement par procuration donnée au mandataire désigné par le Conseil d'administration, à savoir, le Corporate Secretary, Madame Fanny Rozenberg. De même, les actionnaires ont été autorisés à soumettre leurs questions par écrit uniquement et précédemment à l'Assemblée.

A. Bureau

Constitution

Le Président, physiquement présent au siège de la Société pour cette Assemblée, invite les personnes suivantes à constituer le bureau de l'Assemblée conformément aux statuts de la Société :

- Il appelle aux fonctions de secrétaire de l'Assemblée Générale, Corporate Secretary de la Société, Mme Fanny Rozenberg, physiquement présent au siège de la Société ;
- Il appelle ensuite Mme Fanny Storms et Mr Cédric Darcis employés de la Société et physiquement présents au siège de la société pour cette Assemblée, pour remplir les fonctions de scrutateurs.

Les administrateurs suivants, valablement représentés par YIMA SPRL, elle-même représentée par François Fornieri, sont appelés par ce dernier à compléter le bureau de l'Assemblée :

- P. Suinen, SRL ;
- CG CUBE SA ;
- Alychlo SA ;
- Aubisque SPRL ;
- Eva Consulting SPRL ;
- Castors Development SA ;
- Ahok SPRL ;
- P4 Management SPRL ;
- Selva Luxembourg SA.

Le Président constate que le bureau est valablement constitué, dans le cadre autorisé par l'Arrêté Royal n°4 et la décision du Conseil d'administration du 20 avril 2020 précitée.

Le Commissaire, BDO Réviseurs d'Entreprises SCRL, n'est pas présent ni représenté.

Le Président confirme, pour autant que de besoin, que les mesures de protection et de distanciation sociale recommandée par les autorités publiques ont été respectées pour préserver la santé des personnes dont la présence était requise ou nécessaire pour la tenue de cette Assemblée.

Vérifications par le bureau

Le Président fait rapport sur les constatations et vérifications que le bureau a effectuées en vue de la constitution de l'Assemblée au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants :

A. Convocations

- Conformément aux modalités dérogatoires de l'Arrêté Royal n°4 mentionné ci-dessus, la Société a été exemptée de l'envoi postal des avis de convocation et de l'ordre du jour de la présente Assemblée ;
- Néanmoins, les avis de convocation, autres documents prescrits par la loi (notamment en vertu des articles 7 :129 et 7 :132 du Code des sociétés et associations) et l'ordre du jour de la présente Assemblée ont été publiés dans les délais et selon les modalités prévus par le Code des sociétés (7 :28 et suivants du Code des sociétés et associations) et les statuts de la Société :
 - ✓ Par une annonce publiée le 21 avril 2020 dans le journal l'Echo ;
 - ✓ Par convocation officielle publiée au Moniteur belge le 21 avril 2020 ;
 - ✓ Par une publication desdits documents sur le site internet de la Société le 22 avril 2020.

Les adaptations des modalités et conditions de participation et de vote résultant de l'application de l'arrêté Royal n° 4 précité ont été dûment publiées sur le site internet de la Société et via un communiqué de presse le 22 avril 2020. Les formulaires de procuration adaptés ont été pareillement mis à disposition des actionnaires sur le site de la Société à la même date.

En conformité avec l'Arrêté royal n°4, aucune convocation n'a été envoyée par voie postale aux actionnaires nominatifs, aux administrateurs et au Commissaire. Toutefois, un courriel a été envoyé aux administrateurs afin de leur proposer de donner procuration au Président ou bien de participer par vidéoconférence (Annexe 2). Un courriel similaire a été adressé au Commissaire afin de lui proposer de participer par vidéoconférence (Annexe 3).

Une copie des annonces et publications réalisées est déposée sur le bureau et paraphée par le Comparant.

B. Documents mis à disposition des titulaires de titres

Les documents suivants ont été mis à disposition des actionnaires sur le site internet de la Société en date du 22 avril 2020 et ce de manière ininterrompue jusqu'à ce jour :

- Information sur les droits des actionnaires – Adaptation des modalités de convocation liées au Covid-19 (Annexe 1)
- L'ordre du jour (Annexe 4)
- La notice explicative (Annexe 5)
- Le formulaire de procuration (Annexe 6)
- Le rapport annuel (Annexe 7)
- Les comptes consolidés (voir Annexe 7 – page 103)
- Le rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés (voir Annexe 7 – page 61)
- Le rapport du Commissaire sur les comptes consolidés (voir Annexe 7 – page 97)
- Le rapport de rémunération (voir Annexe 7 – page 70)
- Les comptes annuels statutaires (Annexe 8)

- Le rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2019 (Annexe 9)
- Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels statutaires (Annexe 10)

C. Vérification des pouvoirs des participants

Pour assister à l'Assemblée de ce jour, il est confirmé qu'après vérification, les actionnaires repris dans la liste des présences ont rempli les formalités légales et statutaires dans les délais requis. Il est rappelé qu'en application de l'Arrêté Royal n°4 tel qu'appliqué par la Société, les actionnaires devaient voter par une procuration donnée au mandataire, Mme Fanny Rozenberg. La liste des présences reprend donc les actionnaires représentés par le mandataire pour autant que la Société ait reçu la preuve que ces actionnaires étaient propriétaires, à la date d'enregistrement, des actions pour lesquelles ils entendaient prendre part au vote lors de cette Assemblée. Cette liste a été communiquée au bureau pour vérification et sera conservée (Annexe 11).

La liste des présences comporte l'inscription des actionnaires présents ou représentés, ayant remplis les formalités d'admission à l'Assemblée, et réunissant **23.588.158** actions donnant droit chacune à une voix, soit 60,28 % du capital social.

La liste des présences mentionne également les administrateurs présents ou représentés.

La liste des présences a été signée avant la séance par chacun des actionnaires ou mandataires présents, par les administrateurs présents ou par leur mandataire, par le Président, par le Secrétaire ainsi que par les scrutateurs.

Les procurations des actionnaires et des administrateurs représentés sont également jointes en annexe du présent procès-verbal (Annexe 12).

CONSTATATION DE LA VALIDITE DE L'ASSEMBLÉE

Le Président constate donc, s'agissant de la validité de l'Assemblée, que :

- toutes les formalités requises en vue de l'Assemblée ont été remplies ;
- aucun quorum spécial n'est requis pour délibérer sur les points à l'ordre du jour puisqu'aucun des points ne nécessite une majorité qualifiée ;
- l'Assemblée peut valablement délibérer quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées ;
- chaque action donne droit à une voix, sous réserve des limites légales ou statutaires.

L'exposé du Président est vérifié et reconnu exact par l'Assemblée. Le Président déclare que l'Assemblée est valablement constituée et qu'elle peut délibérer sur l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Le Président rappelle que les points suivants sont inscrits à l'ordre du jour :

- 1. Revue du rapport annuel 2019 en ce compris du rapport de gestion 2019 ;**
- 2. Revue des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2019 ;**
- 3. Revue et approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2019 ;**
Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2019.
- 4. Affectation du résultat de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019 ;**
Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice social 2019 ;
- 5. Revue du rapport du commissaire concernant les comptes annuels consolidés et statutaires clôturés au 31 décembre 2019**
- 6. Revue et approbation du rapport de rémunération clôturé au 31 décembre 2019 ;**
Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019 ;
- 7. Proposition d'accorder la décharge au Conseil d'administration**
Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.
- 8. Proposition d'accorder la décharge au commissaire**
Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

La partie extraordinaire de la présente Assemblée fera l'objet d'un procès-verbal notarié distinct publié sur le site internet de la Société.

A. Présentations

Compte tenu des circonstances particulières, les présentations annuelles habituelles de CEO, Monsieur François Fornieri, du CFO, Monsieur Christophe Maréchal, de l'IRO, Madame Alexandre Deschner, ainsi que du Président du Comité de Nomination et de Rémunération, Monsieur Jacques Plateau, n'auront pas lieu cette année. L'ensemble des informations concernant les activités et résultats de la Société pour l'année 2019 sont présents dans le rapport annuel publié depuis le 22 avril 2020 sur le site internet de la Société. Ce rapport annuel reprend également un explicatif des événements survenus post-période, ainsi qu'un détail de l'impact de la pandémie COVID-19 sur la Société.

B. Questions

Avant de délibérer, le Président rappelle que les actionnaires ont eu la possibilité d'adresser leurs questions par écrit à la Société précédemment à l'Assemblée, conformément aux dispositions de l'article 6, §3 de l'Arrêté Royal n°4. Les questions devaient être reçues pour le 18 mai 2020 au plus tard. Deux questions ont été posées par un actionnaire dans les formes et délais requis par la loi. La réponse à ces questions par le Conseil d'administration sera publiée en annexe au présent procès-verbal (Annexe 13).

C. Délibérations et votes

Le Président propose à l'Assemblée de délibérer sur les points et propositions de résolutions qui figurent à l'ordre du jour et de voter sur chacun des points à l'ordre du jour pour lesquels l'Assemblée doit prendre une décision.

Les résolutions et le résultat des votes sur chacune de ces résolutions sont repris dans ci-dessous.

Comme exposé précédemment, le Président rappelle que la présente Assemblée se tient à huit clos en dehors de la présence physique des actionnaires. Tous les votes exprimés par procuration reçu par la Société avant le 18 mai 2020 à minuit et exprimés par des actionnaires qui ont aussi fourni à la Société la preuve de la propriété de leurs actions à la Date d'Enregistrement (le 8 mai 2020 à minuit) ont été pris en compte et son reflétés ci-dessous dans chacune des propositions de décision de l'ordre du jour.

RESOLUTIONS

1. Revue du rapport annuel 2019 en ce compris du rapport de gestion 2019

Comme indiqué ci-dessus, l'Assemblée a dispensé le conseil d'administration de donner lecture des rapports de gestion 2019 (statutaires et consolidés) ainsi que du rapport annuel 2019.

2. Revue des comptes annuels consolidés clôturés au 31 décembre 2019

3. Revue et approbation des comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2019

Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels statutaires clôturés au 31 décembre 2019.

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60, 28%	23.588.158	23.577.610	0	10.548

Le rapport de rémunération est approuvé à concurrence de 99,96% des votes exprimés.

4. Affectation du résultat de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019

Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve l'affectation du résultat de l'exercice social 2019.

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60, 28%	23.588.158	23.259.606	328.252	300

Le rapport de rémunération est approuvé à concurrence de 98,61% des votes exprimés.

5. Revue du rapport du commissaire concernant les comptes annuels consolidés et statutaires clôturés au 31 décembre 2019

L'Assemblée se dispense de faire lecture du rapport du commissaire.

6. Revue et approbation du rapport de rémunération clôturé au 31 décembre 2019

Proposition de décision : L'Assemblée Générale approuve le rapport de rémunération pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	22.432.121	1.155.737	300

Les comptes annuels consolidés et non-consolidés sont approuvés à concurrence de 95,10 % des votes exprimés.

7. Proposition d'accorder la décharge au conseil d'administration

Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne par vote spécial, décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

- Ahok SPRL représentée par son représentant permanent M. Koen Hoffman

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à Ahok SPRL à concurrence de 99,63% des votes exprimés.

- Alychlo SA représentée par son représentant permanent M. Marc Coucke

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à Alychlo SA à concurrence de 99,63% des votes exprimés.

- Aubisque SPRL représentée par son représentant permanent Mme. Freya Loncin

Nombre d'actions	Proportion du capital représentée	Nombre total de votes	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention

= votes exprimés	par ces votes	valablement exprimés			
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à Aubisque SPRL à concurrence de 99,63% des votes exprimés

- CG Cube SA représentée par son représentant permanent M. Guy Debruyne

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.497.560	78.430	12.168

La décharge est octroyée à CG Cube SA à concurrence de 99,62% des votes exprimés

- Eva Consulting SPRL représentée par son représentant permanent M. Jean-Michel Foidart

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à Eva Consulting SPRL à concurrence de 99,63% des votes exprimés

- Yima SPRL représentée par son représentant permanent M. François Fornieri

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à Yima SPRL à concurrence de 99,63% des votes exprimés

- Noshq SA représentée par son représentant permanent M. Gaëtan Servais

Nombre d'actions	Proportion du capital représentée	Nombre total de votes	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention

= votes exprimés	par ces votes	valablement exprimés			
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.498.284	77.706	12.168

La décharge est octroyée à Noshag SA à concurrence de 99,62% des votes exprimés

- Castors Development SA représentée par son représentant permanent M. Jacques Platieau

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à Castors Development SA à concurrence de 99,63% des votes exprimés

- P.Suinen SPRL représentée par son représentant permanent M. Philippe Suinen

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à P.Suinen SPRL à concurrence de 99,63% des votes exprimés

- P4 Management SPRL représentée par son représentant permanent Mme. Christiane Malcorps

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à P4 Management SPRL à concurrence de 99,63% des votes exprimés

- Selva Luxembourg SA représentée par son représentant permanent M. Christian Moretti

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à Selva Luxembourg SA à concurrence de 99,63% des votes exprimés

- Noshaq Partners SCRL représentée par son représentant permanent Mme. Joanna Tyrekidis

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.213.275	59,31 %	23.213.275	23.138.275	75.000	0

La décharge est octroyée à Noshaq Partners SCRL à concurrence de 98,09 % des votes exprimés

- Madame Patricia Van Dijck

Nombre d'actions = votes exprimés	Proportion du capital représentée par ces votes	Nombre total de votes valablement exprimés	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.990	75.000	12.168

La décharge est octroyée à Madame Patricia Van Dijck à concurrence de 99,63% des votes exprimés

L'Assemblée donne donc, par vote spécial, décharge à chacun des Administrateurs individuellement pour l'exercice de leur mandat respectif au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019.

8. Proposition d'accorder la décharge au commissaire

Proposition de décision : L'Assemblée Générale donne décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé au 31 décembre 2019.

Nombre d'actions	Proportion du capital représentée	Nombre total de votes	Nombre de votes POUR	Nombre de votes Contre	Nombre d'abstention
------------------	-----------------------------------	-----------------------	----------------------	------------------------	---------------------

= votes exprimés	par ces votes	valablement exprimés			
23.588.158	60,28%	23.588.158	23.500.358	75.632	12.168

L'Assemblée donne décharge au Commissaire pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2019 à concurrence de 99, 63 % des votes exprimés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 14h30, l'Assemblée ayant dispensé le Secrétaire de lire le procès-verbal de la présente réunion, qui est approuvé par l'Assemblée et signé par les membres du bureau, ainsi que par les Actionnaires qui le désirent

Liège, le 22 mai 2020,

Le Président

Le Secrétaire

Les scrutateurs,

Le Mandataire désigné par le Conseil d'administration afin de représenter les actionnaires,

**LISTE DES ANNEXES AU PROCES -VERBAL DE LA REUNION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 22 MAI 2020**

ANNEXE	TITRE
1	Information sur les droits des actionnaires – Adaptation des modalités de convocation liées au Covid-19
2	Courriel envoyé aux Administrateurs
3	Courriel envoyé au Commissaire
4	L'ordre du jour
5	La notice explicative
6	Le formulaire de procuration
7	Le rapport annuel
8	Les comptes annuels statutaires
9	Le rapport du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2019
10	Le rapport du Commissaire sur les comptes annuels statutaires
11	La liste des présences
12	Les procurations des actionnaires et des administrateurs représentés
13	La réponse aux questions des actionnaires par le Conseil d'administration